

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025	
Date d'affichage et de convocation 7 mai 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 18	<p>Étaient présents: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Martine POUILLIE, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Olivier BECRET, Kadidiatou DIEBKILE, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Francis KLEIJN, Flavien PARISI, Nathalie CHEVALLIER.</p> <p>Pouvoirs: Jean-Jacques PERCHAT à Elodie SIMONE, Benoît FARRAN à Yves MURRU.</p> <p>Absents: Djemaï LASSOUED, Gilles MEKLER, Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Maurice ANDRIEU</p>

2025/022 – TARIFS POUR LE CLUB ADOS OXY'JEUNES

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Il est proposé d'adapter prendre la tarification pour le club ados en ajoutant des journées complètes dans restauration et en ajoutant une nuitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ARRETER** les tarifs en vigueur pour les élèves selon le quotient familial déterminé en fonction des ressources du foyer, comme suit :

Modalités de calcul : quotient familial transmis par la CAF ou à défaut 1/12^{ème} des ressources imposables de la famille divisé par le nombre de parts

* 2 parts pour le couple ou l'allocataire isolé

* ½ part supplémentaire pour chacun des deux premiers enfants

* Une part supplémentaire pour le 3^{ème} enfant

* Tarif 5 en cas d'inscription en dehors de la période d'inscription et tarif 6 pour accès au service sans inscription préalable

CLUB ADOS							
Tarifs	Tranche de QF	½ journée (sans repas)	Journée complète (avec repas)	Journée complète (sans repas)	Journée complète (avec PAI)	Journée complète (personnel communal)	Coût d'une journée avec dîner et nuitée (dîner + nuit + petit déjeuner)
Q1	Moins de 700 €	4.66	9.43	5.69	6,78	4,15	19.43
Q2	De 700 à 1000 €	4.98	9.89	6.03	7,09	4,30	19.89
Q3	De 1001 à 1350 €	5.35	10.35	6.19	7,45	4,40	20.35
Q4	De 1351 et plus	5.50	10.57	6.35	7,57	4,50	20.57

Accusé de réception en préfecture
095-219505096-20250514-2025-022-DE
Date de télétransmission : 15/05/2025
Date de réception préfecture : 15/05/2025

Le secrétaire,

Maurice ANDRIEU

Fait et délibéré le 14/05/2025
Extrait certifié conforme au registre des
délibérations. Le Maire certifie avoir fait afficher à
la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération
ci-contre. Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en sous- préfecture de Sarcelles

Le Maire,

Yves MURRU

